

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMMUNE de BAZOILLES-SUR-MEUSE**  
**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 10 Février 2022**

*Présents* : MM. CHACON José — FERY Jean-Paul - KOZAREVIC Zoran - METZGER Olivier - MULLER Michel - ORY Bruno - RAGUE Alain - TOUSSAINT Jean-Christophe  
Mmes BABIC Lorraine – ETIENNE Annick - PERREY Peggy - RENAUT Delphine

*Excusés* : M. LARBAOUI Julien – M. CLAUDE Fabien donne pouvoir à M. ORY Bruno

Le conseil nomme M. MULLER Michel pour être secrétaire de séance.  
Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité.

**Demande de subvention pour le projet du pumptrack**

M. le Maire expose aux membres du conseil municipal le programme de subvention de l'Agence Nationale du Sport (ANS) dans le cadre des 5.000 équipements sportifs de proximité. L'ANS offre une subvention de 50 % à 80 % du montant H.T. des travaux pour la création d'équipement sportif de proximité.

Etant donné que le montant minimal de subvention est de 10.000 €, le projet actuel n'est pas assez important pour entrer dans ce programme.

En conséquence, M. le Maire a demandé la rectification du devis de LAURENT TP qui proposait une surface roulable de 244 m<sup>2</sup> (piste de 120 m de long). Cette surface a été doublée sachant que le terrain le permet. Le nouveau devis s'élève à 22.385 € HT, enrobé compris, pour 480 m<sup>2</sup>.

M. le Maire propose également de compléter le projet en incluant :

- Une clôture : le devis s'élève à 14.414 € H.T pour 100 mL de clôture.
- L'éclairage : le devis s'élève à 8.000 € HT pour l'installation de 4 points lumineux afin de couvrir l'ensemble de l'équipement et son accès.

Soit un projet total de 44.799 € HT

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter une subvention à hauteur de 80 % du montant des travaux H.T pour le projet du pumptrack auprès de l'Agence Nationale du Sport dans le cadre des 5.000 équipements sportifs de proximité sur la base de ces nouveaux devis.

M. le Maire précise que de cette façon, le reste à charge pour la commune sera sensiblement identique au projet de base mais avec l'équipement plus développé.

M. le Maire fait part au conseil d'une demande de l'association Sports & Culture concernant l'installation de tables de ping-pong en lieu et place du City, derrière la salle polyvalente.

Etant donné les nuisances sonores engendrées par le City, il est demandé que les riverains soient consultés afin d'émettre un avis sur le projet. Il sera également posé la question aux riverains d'acquiescer cette parcelle si ce terrain multisport venait à être supprimé.

**Demande de subvention projet aménagement de la RD74A dans le village**

M. le Maire informe le conseil qu'après avoir proposé le projet au département des Vosges, une nouvelle réunion a eu lieu le 21 Janvier 2022 en présence de la commission voirie, du département et du maître d'œuvre (VRD). Certains points ont été revus. Après avoir soumis au conseil le projet remanié, le montant du nouveau projet s'élève à 142.800 € HT. Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité donne pouvoir à M. le Maire pour solliciter toutes les subventions mobilisables (DETR, Département, Amende de police, Région).

**Demande à la Manoise de réfection de la conduite d'eau potable avant les travaux d'aménagement**

M. le Maire informe le conseil municipal de son intervention auprès de la Manoise pour les prévenir de travaux de voirie par le département le long de la RD74A. Le réseau d'eau est vétuste, occasionnant de nombreuses casses et fuites d'eau. Après délibération, le conseil municipal sollicite la réfection de la conduite d'eau, de la fresque jusqu'à l'école, sur la RD74A et demande à la Manoise d'inscrire ces travaux d'amélioration dans leur programme de travaux. Le conseil souhaiterait que ces travaux soient réalisés avant la couche de roulement.

### **Vente de terrains aux riverains de la desserte Vieux Prés / Tannerie**

M. le Maire présente aux membres du conseil le projet de découpage des accotements de la nouvelle desserte Vieux Prés. Il est proposé aux riverains d'acquérir la partie du terrain jouxtant leur parcelle. Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, confirme le prix de vente à 11 €/m<sup>2</sup> et donne pouvoir à M. le Maire pour signer tous documents relatifs.

### **Proposition de cession de chemins de l'AFR**

M. le Maire soumet aux membres du conseil municipal la proposition du bureau de l'Association Foncière de Remembrement. En effet, après avoir fait le point sur les chemins appartenant à l'AFR, le bureau s'est rendu compte que certains chemins avaient été cédés à la commune dans les années passées, mais que les actes de cession n'avaient pas été réalisés.

Après délibération, le conseil municipal accepte la rétrocession à l'euro symbolique des parcelles (chemins) actées jadis :

- ZA 20 en partie chemin dit Haut chemin du bois les Prêtres (du croisement du chemin des minières jusqu'à la route de Liffol). A diviser cadastralement.
  - ZB 27 + ZB 34 la Charmaille : chemin des minières (de la RD74 au croisement du chemin de devant le Bois les Prêtres)
  - ZC 48 + ZC 84 Haut de la Côte (chemin en haut de Binabeau qui repart vers la voie ferrée pour transit ferroviaire GSM)
- Il accepte également la proposition de cession d'autres chemins :
- ZB 28 la Charmaille : chemin dit du Corroy (part du chemin des Minières et arrive au bois communal,
  - ZE 36 Combe de Circourt : chemin de Pompierre et de Corvée-la-Dame, (bois Chalvemont entre deux parties du Chemin rural 36)
  - ZH 37 Grand Pâtis : chemin dit du grand Pâtis (chemin de randonnée le long de la Meuse sous la ligne de chemin de fer)
  - ZI 33 Pré l'âne : continuité du chemin dit de Grand Pâtis (chemin de randonnée)

N'apportant pas d'intérêt particulier à la commune, il n'accepte pas la rétrocession des chemins :

- ZC 38 Binaboï : chemin dit de la Queue l'Ane (du parking en bas de Binabeau au bois communal).
- ZE 14 Vieux près : chemin dit de la Tannerie (au bout de la rue de la Tannerie).

L'AFR demande également que ces chemins continuent à être entretenus et restent accessibles aux propriétaires riverains sans entrave.

Le conseil municipal demande à ce que les chemins rétrocedés soient entretenus avant cession.

Le conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire pour signer tous documents relatifs.

### **Proposition achat de terrain pour futur cimetière**

M. le Maire fait part au conseil municipal d'une réunion avec M. et Mme PHULPIN, représentant la SCI du Moulin. Après proposition d'achat au tarif de 3,81 € / m<sup>2</sup>, la SCI souhaite vendre à 4,80 € /m<sup>2</sup>. Après discussion, une offre a été faite au prix de 4,30 €/m<sup>2</sup> pour acquérir environ 7.500 m<sup>2</sup> de la parcelle ZE 147.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de surseoir à l'achat du terrain afin de répondre à d'autres priorités.

### **Tarifs 2022**

Le conseil municipal reconduit les tarifs pour 2022 comme suit :

- Affouages : Pour la saison 2022/2023 : 6 € le stère sans taxe
- Cantine : \* Repas : 4,50 €

\* Périscolaire : 1,50 € le matin (7h30 à 9h00) et 2 € le soir (16h30 à 18h30)

- Cimetière :
  - Concession 30 ans : 150 €
  - Concession 50 ans : 250 €
  - Concession perpétuelle : 600 €
 Un seul emplacement (2x1m) pourra être délivré par famille.
  
- Colombarium : tarif unique de 800 € pour 30 ans
  
- Salle de la Bergerie : cette salle n'est plus louée. Elle est attribuée à Familles Rurales pour ses rencontres et occasionnellement pour des réunions communales ou de syndicats.
  
- Salle Polyvalente : cette salle n'est plus louée aux personnes extérieures au village  
 Pour les habitants du village uniquement :
  - Pour une journée : 150 €
  - Pour 2 journées : 200 €
 A rajouter 80 € de nettoyage de la salle pour chaque location
  - Pour les enterrements au cimetière de Bazoilles : Gratuit
  - Pour les associations du village : Gratuit (+vaisselle gratuite) (casse et ménage en sus)
  - Pour les associations de l'extérieur : 1 journée : 50 € (+ ménage de 80 €)
 La vaisselle est fixée à 1,50 € / personne. La vaisselle cassée ou manquante sera facturée.  
 La consommation électrique sera relevée avant et après la location, puis facturée au prix du tarif bleu EDF en vigueur  
 La caution reste fixée à 300 €, une attestation d'assurance villégiature devra être souscrite.  
 Le city et l'aire de jeu ne font pas partie de la location de la salle.

### **Modification des statuts de la CCOV**

M. le Maire fait part au conseil municipal de la délibération en date du 22/12/2021 de la CCOV pour une demande de modification de statuts :

La préfecture des Vosges a récemment sollicité la CCOV afin de conclure un Contrat de Sécurité Intégrée (CSI). Ce CSI, déjà présent autour des agglomérations d'Epinal et de Saint-Dié, permet de mobiliser des ressources autour de trois axes :

- Prévention des addictions,
- Détection et prévention des violences faites aux enfants
- Continuum de sécurité

Le CSI intégrera le conseil intercommunal de prévention de la délinquance (CISPD) que la CCOV anime depuis 2019. Ce contrat portera sur l'ensemble du territoire intercommunal.

Afin de conclure et de mettre en œuvre ce contrat, la CCOV doit, au préalable, en prendre la compétence au sein de ses compétences facultatives. Cette compétence se limite strictement au CSI et ne concerne ni les polices municipales, ni les systèmes de vidéo-surveillance qui resteront communaux.

Il est également proposé une mise à jour des statuts actuels avec deux modifications demandées par la Préfecture :

- Suppression de la compétence transport scolaire devenue strictement régionale
- Inscription des campings et aires de camping-car intercommunales dans les compétences facultatives et non plus dans la compétence « tourisme »

Le conseil municipal, après délibération, accepte à l'unanimité la modification de ces statuts.

## DIVERS

- Relais TDF : Suite à l'étude de loyer proposée par le bureau JFG consulting, M. le Maire a contacté TDF pour demander la valeur de location des opérateurs présents sur le pylône (FREE et ORANGE). La référente lui a confirmé connaître le démarchage de JFG Consulting. Elle a précisé qu'il n'y aura pas d'autres opérateurs sur le pylône puisque ORANGE transmet pour les autres (New Deal). Si certaines communes revoient à la hausse les loyers, d'autres en cas de litige voient le pylône déplacé et perdent ainsi le revenu de location. Compte-tenu des informations, le conseil municipal décide de ne pas donner suite à la proposition de JFG Consulting.
- Formation Elus : M. le Maire indique au conseil leur avoir envoyé de la documentation pour leur permettre, de réaliser des formations en tant qu'élus.
- Abribus sur la RD74, côté Neufchâteau : M. le Maire fait part au conseil que l'abribus sur la route de Neufchâteau est détérioré (tags). Il est proposé de changer le plexiglass et vernir le bois après l'avoir poncé.

Mme RENAUT propose de réunir à la demande des volontaires du conseil et/ou habitants intéressés pour exécuter ces rénovations dégageant ainsi du temps à notre employé communal. La proposition est accueillie avec enthousiasme par le conseil et d'autres travaux pouvant entrer dans ce cadre sont évoqués :

- Le nettoyage et la peinture des grilles sur le pont de la Voie le Loup (garde-corps au-dessus du pont de la voie ferrée)
- L'entretien des berges de la Meuse de la place des marronniers au pont des cras (pont sous la voie ferrée route de Pompierre)
- L'entretien des huisseries de la Mairie.

...

Une liste de travaux à réaliser sera établie et proposée aux volontaires.

Séance levée à 22 heures 23.

Fait à Bazoilles sur Meuse, le 14 Février 2022.

Le Maire,  
Bruno ORY

